

## Municipalité de la Paroisse de Sainte-Hénédine



Aux contribuables de la susdite municipalité

# AVIS PUBLIC

(Concernant le rôle d'évaluation foncière de la municipalité de Sainte-Hénédine)

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,**

**Yvon Marcoux de la susdite municipalité,**

(Directeur général, greffier-trésorier)

QU'AVIS est par la présente donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Sainte-Hénédine sera en 2025 en vigueur à son troisième exercice financier et que toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal durant les heures d'affaires.

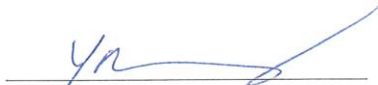
L'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ) est :

**MRC de la Nouvelle-Beauce**  
200-280, boulevard Vachon Nord  
Sainte-Marie (Québec) G6E 0H2

Que toute personne désireuse de demander une révision administrative à l'égard du rôle d'évaluation foncière, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû apporter en vertu de l'article 174 de la Loi sur la fiscalité municipale du Québec, **DOIT** le faire au cours de l'exercice pendant lequel survient l'événement justifiant la modification ou du suivant et **DOIT** :

- Remplir le formulaire intitulé « Demande de révision du rôle d'évaluation foncière » qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.nouvellebeauce.com/citoyens/evaluation-fonciere/faire-une-demande-de-revision/>.
- Remettre le formulaire dûment rempli au bureau de l'organisme municipal responsable de l'évaluation.
- Joindre au formulaire la somme déterminée par le règlement 358-05-2016 de l'organisme municipal responsable de l'évaluation aux fins de la révision administrative et applicable à l'unité d'évaluation visée.

**Donné à Sainte-Hénédine ce seizième jour du mois de septembre deux mille vingt-quatre.**

  
Yvon Marcoux  
Directeur général, greffier-Trésorier